

<https://maryse-bastie.etab.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article1128>



LES BONNES RÉOLUTIONS en janvier

- Label E3D -



Date de mise en ligne : jeudi 25 janvier 2024

Copyright © Collège Maryse Bastié Décines - Tous droits réservés

A partir du 1er janvier 2024, il n'est plus possible de jeter les déchets alimentaires dans la poubelle habituelle et il faut appliquer les nouvelles règles sur le compostage.

C'est pour cela qu'à la cantine, les élèves doivent faire le tri entre les déchets plastiques tels que les pots de yaourts qui doivent être recyclés et les déchets alimentaires qui eux, seront compostés.

De même, en salle des professeurs, les enseignants récupèrent leurs biodéchets (épluchures de fruits et marc de café) dans le seau à compost.

Mardi 16 janvier, une intervenante est venue dans le collège pour expliquer aux éco-délégués et aux élèves de l'atelier relais pourquoi il est dangereux pour l'environnement d'acheter de la pâte à tartiner de la marque Nutella : Nutella utilise de l'huile de palme dans sa pâte à tartiner alors que l'huile de palme est une huile qui nécessite de défricher des forêts pour faire pousser les palmiers à huile. Afin de ne plus acheter de pots de Nutella, nous avons appris à faire notre propre pâte à tartiner.

Recette et ingrédients pour un pot de 250g à partager !

- Purée de noisette : 105g-soit 6 à 7 cuillères à soupe
- Cacao en poudre non sucré : 13g-soit 3 cuillères à café
- Sirop d'érable : 40g-soit 8 cuillères à café (ou plus pour les gourmands...)
- Lait végétal (noisette, amande...) : 60 ml-soit 4 cuillères à soupe

Mélanger le tout jusqu'à l'obtention d'une pâte homogène. Conservation : 1 mois au frigo

Vendredi 19 janvier, la classe de 6e1 a bénéficié d'une sensibilisation par des intervenants de la Métropole sur le cycle de vie d'un smartphone : en analysant chaque étape de la vie de cet objet, les élèves ont découvert les impacts néfastes qu'a un smartphone puisqu'il fait 4 fois le tour du monde avant d'être dans nos mains !

LES BONNES RÉOLUTIONS en janvier



